

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 26 MAI 2015

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - C. FIEUTELOT - JM. JAVAUX - P. VALLI - A. KEUSCH - B. SAUVAGE - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - B. FOLLEY - C. CLEMENCELLE

Absents excusés : L. PORTA - L. L'HERITIER

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT  
Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## I Communication

### Réunions diverses d'Avril et Mai :

- 03/04 : Comité local Associations/Municipalité
- 07/04 : Commission des Impôts Directs
- 09/04 : Réunion de concertation Extension Micro-crèche
- 16/04 : Réunion publique de la DREAL
- 17/04 : Assemblée Générale de la Réserve Naturelle du Sabot
- 29/04 : Réunion du bureau du CCAS
- 05/05 : Intervention du bureau d'étude SOLEUS sur les structures sportives
- 07/05 : Réunion de concertation pour la création de vestiaires et aménagement du plateau sportif

Les adjoints développèrent ensuite leurs actions menées au cours de cette période.

## II Extension Micro-crèche : modification du plan de financement

Suite aux prescriptions de la Direction Départementale des Territoires concernant les travaux d'extension de la micro-crèche, il y a lieu de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

| EMPLOIS         |                | RESSOURCES              |                |
|-----------------|----------------|-------------------------|----------------|
| - Travaux       | 65 200.00 €    | - Dotation CAF          | 52 160.00 €    |
| - Frais d'étude | 14 702.00 €    | - Financement commune   | 23 575.34 €    |
|                 |                | - Réserve parlementaire | 4 166.66 €     |
|                 | <hr/>          |                         | <hr/>          |
|                 | 79 902.00 € HT |                         | 79 902.00 € HT |

Vote : 13 pour

## III Eclairage public : extension de l'installation communale Impasse des Buis

Le Maire expose qu'il y a lieu d'éclairer une zone d'ombre Impasse des Buis par l'installation d'un lampadaire.

Le conseil municipal décide de confier les travaux au SIED 70 et autorise le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle.

Vote : 13 pour

#### **IV Politique de soutien aux médecins**

Le Maire rappelle l'extension du cabinet médical du Dr Renaud qui a permis l'association d'une collègue. Il informe que dans le cadre des territoires ruraux, les collectivités territoriales sont autorisées à attribuer des aides visant à favoriser le maintien des médecins.  
Le conseil municipal décide d'allouer une prime de 1 500 €.

Vote : 12 pour - 1 abstention

#### **V Associations caritatives locales**

Le Maire fait part des demandes d'aides financières formulées par diverses associations caritatives locales.

Après avoir examiné chaque requête, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer ces demandes à la compétence du bureau du Centre Communal d'Action sociale.

Vote : 13 pour

#### **VI Mise en accessibilité des ERP**

Vu la loi du 11 février 2015 qui impose aux collectivités et établissements publics de se conformer aux dispositions instaurant une obligation de mise en conformité des Etablissements recevant du public aux prescriptions réglementaires de mise en accessibilité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de missionner, par le biais d'une convention, le CDG 70 pour accompagner la commune dans la mise en accessibilité de ses locaux professionnels et mixtes,

Vote : 12 pour (Mr Pernot ne participe pas au vote)

#### **VII Emplois saisonniers**

Pour suppléer aux congés d'été des agents communaux, deux jeunes du village sont recrutés pour les mois de juillet et août.

#### **VIII Encaissement de chèques**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- Un chèque d'un montant de 438,00 € émis par Groupama pour le remboursement d'un préjudice matériel sur le vitrage de l'école maternelle.
- Un chèque d'un montant de 655,00 € émis par Trésor Public pour le règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2014.
- Un chèque d'un montant de 73,82 € émis par Orange Lease correspondant à une double facturation

Vote : 13 pour

La séance est levée à 21 h 40.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 28 mai 2015

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

